

APPEL À PROJETS

**CONTRAT LOCAL
D'ÉDUCATION ARTISTIQUE**

CLÉA

ROISSY-PAYS-DE-FRANCE

2019 / 2020

THÉMATIQUE : FOUILLER

SOMMAIRE

1	Le Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLÉA).....	3
2	Le CLÉA Roissy Pays de France : un dispositif qui se développe localement.....	3
2.1	Le territoire de Roissy Pays de France	3
2.2	Le CLÉA : L'histoire d'un dispositif qui s'étend.....	4
2.3	Le CLÉA : un dispositif qui s'inscrit dans les orientations culturelles de la direction culture et patrimoine de la CARPF.....	5
3	Les cadres de l'appel à projets.....	6
3.1	Les principes fondateurs.....	6
3.2	Les micro-territoires : l'échelle du CLÉA pour s'approprier le grand territoire.....	6
3.3	Les référents et les lieux culturels partenaires	8
3.4	Les publics.....	9
3.5	La thématique : Fouiller	9
4	Présentation des 5 résidences-missions	10
4.1	Résidence-mission : « Fouiller les origines ».....	10
4.2	Résidence-mission : « La Folie des quatre M »	11
4.3	Résidence-mission : « La Vallée du Croult ».....	12
4.4	Résidence-mission : « Images et mots pressés »	13
4.5	Résidence-mission transversale : « Rapport de fouilles ré-interprété »	14
5	Le déroulé de la résidence-mission.....	15
5.1	La phase 1 : L'immersion (minimum 1 mois).....	15
5.2	La phase 2 : L'action artistique (4 mois environ - janvier 2020 et mars 2020).....	15
5.3	La phase 3 : La production (1 mois environ)	15
6	Un déroulé à construire avec les publics	16
6.1	Construire une relation fondée sur la compréhension et l'expérience d'un processus créatif 16	
6.2	Médiation et production : une articulation à trouver	16
7	Moyens de mise en œuvre	17
7.1	Le comité de pilotage.....	17
7.2	Moyens financiers et matériels.....	17
8	Modalités de candidature.....	17
9	Calendrier	18
10	Cadre juridique	18

1 Le Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLÉA)

Le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA) est un dispositif du Ministère de la Culture qui vise à créer une **dynamique collective et durable d'éducation artistique, culturelle et citoyenne**. Le dispositif du CLÉA s'inscrit en droite ligne avec la charte pour l'éducation artistique et culturelle¹ (EAC), texte de référence pour l'ensemble des acteurs de l'EAC et répond à ses trois grands piliers que sont : La fréquentation des œuvres et la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

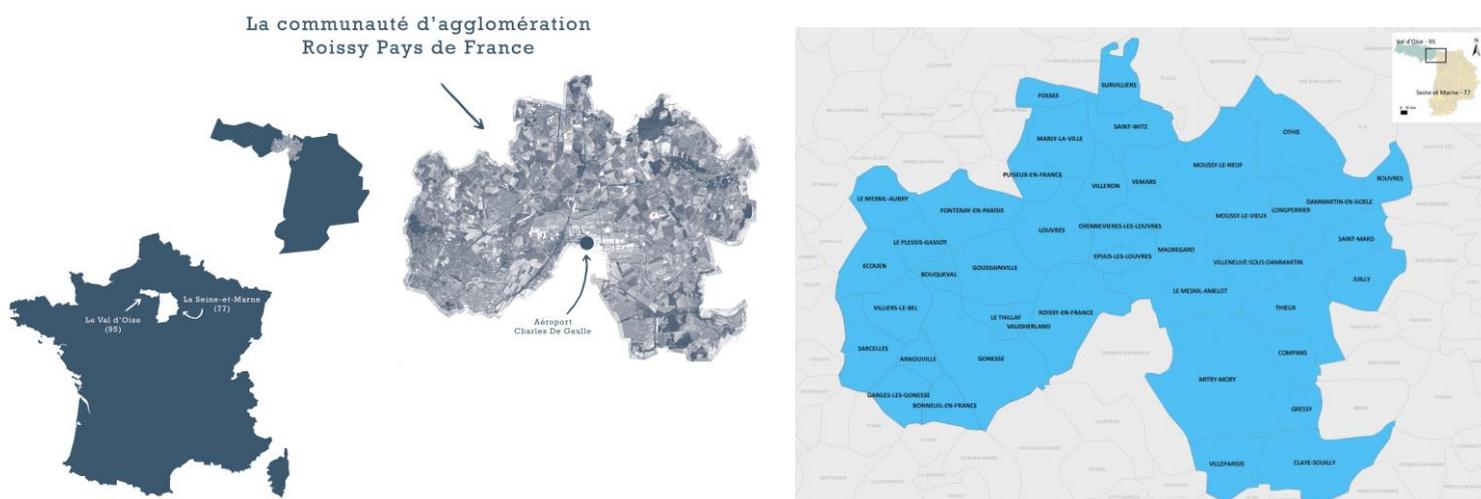
Ce présent appel à projets prévoit le recrutement de cinq artistes (individuels ou collectifs) toutes disciplines confondues (photographie, danse, arts graphiques, littérature, arts numériques, vidéos...) désireux de concevoir autrement l'acte de créer, en immersion dans un territoire et au contact de ses habitants. Le CLÉA 2019/2020 Roissy-Pays-de-France, invite à cette expérimentation collective, alliant exigence artistique et participation, lors de cinq résidences-missions, résidences artistiques en co-construction sur la thématique « Fouiller ».

2 Le CLÉA Roissy Pays de France : un dispositif qui se développe localement

2.1 Le territoire de Roissy Pays de France

Le CLEA de Roissy Pays de France se déploie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF), intercommunalité née en 2016 de la fusion de deux intercommunalités préexistantes (Roissy Porte de France et Val de France), d'une partie de la communauté de communes Plaines et Monts de France et de deux communes Villeparisis et Mitry-Mory. À la jonction de deux départements, celui du Val d'Oise (95) et de la Seine et Marne (77) au nord de l'aéroport Charles de Gaulle, son périmètre recouvre 42 communes (350 000 hab).

C'est un territoire contrasté et étendu, dont l'identité ne se lit pas spontanément et qui n'existe pas dans les représentations comme un espace distinct, d'où l'enjeu de le rendre perceptible. Le CLEA par les approches sensibles et partagées qu'il initie permet de transformer en représentations, en symboles et en imaginaire collectif ce qui n'était au départ qu'une « *idée de territoire* ».



¹ Le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (EAC) a présenté cette charte le 8 juillet 2016, au festival d'Avignon. Elle soutient l'objectif du 100% EAC visé par le gouvernement.

Du point de vue historique et géographique, ce territoire a pourtant une réelle cohérence : l'appellation du « Pays de France » apparaît au XI^{ème} siècle, pour désigner les limites de la « Francia » c'est-à-dire la terre du Roi de France. Son lien à Paris est déterminant, c'est un territoire rural qui se constitue comme le grenier à blé de la capitale. D'importants changements s'opèrent avec l'industrialisation au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle. Aujourd'hui cette identité historique et géographique n'est plus vivace et ce territoire est avant tout décrit du point de vue administratif ou économique.

C'est un territoire sur lequel ont été implantés de grands objets au-delà des besoins des populations locales (grands ensembles, infrastructures autoroutières et aéroportuaires, bureaux...) où se confrontent différentes échelles : *celle de l'économie mondiale* avec la présence de l'aéroport Charles de Gaulle, de grands projets métropolitains engendrant des investissements massifs ; *celle de ses habitants*, fragilisés par les nuisances liées aux infrastructures qui marquent le territoire ainsi que par d'importantes problématiques sociales ; le territoire est composé de villes où le taux de chômage est parmi les plus importants de France et où subsiste des difficultés liées la diversification des logements avec les contraintes du Plan d'Exposition au Bruit ou bien d'importants projets de rénovation visant à faire muter les fonctions urbaines de quartiers entiers sur plusieurs dizaines d'années et où des problématiques d'accès, de qualité et de mixité s'imposent avec force; mais aussi celle d'un *territoire monde* marqué par le métissage et où la diversité des langues parlées est innombrable, cette dimension reste à être valorisée.

Le « grand paysage » est quant à lui marqué par la présence centrale et parfois écrasante de l'aéroport, des autoroutes, des lignes ferrées à grande vitesse ou des lignes à haute tension : c'est une spécificité qui est potentiellement autant support à l'identification qu'à la répulsion. Si les flux et la grande vitesse, marquent fortement le territoire, les problématiques liées aux déplacements et à la mobilité y sont paradoxalement centrales. Il est par exemple plus simple, partant du territoire, de se rendre à l'étranger depuis l'aéroport que de s'y déplacer avec les transports en commun. L'espace de la CARPF reste un territoire pensé et produit prioritairement depuis ses fonctions économiques qui le rend souvent peu praticable pour le piéton-marcheur, l'usager-habitant.

Le CLÉA, propose d'aborder la CARPF comme un « territoire d'usages » permettant de prendre en compte tous les usagers et les usages du grand territoire, en associant tous ceux qui y vivent, l'habitant, y travaillent et y étudient. Imaginé comme un levier permettant une meilleure compréhension et appropriation du territoire par ses usagers-habitants, le CLÉA offre une autre grille de lecture pour le décrypter et l'éprouver.

2.2 Le CLÉA : L'histoire d'un dispositif qui s'étend

L'histoire du CLÉA est intimement liée, aux recompositions territoriales et institutionnelles ayant traversé la vie des collectivités qui le composent.

Le premier CLÉA il a été lancé en 2013 par le Conseil départemental du Val d'Oise, signé pour quatre ans entre la DRAC Ile-de-France – Ministère de la culture, à l'initiative de l'Académie de Versailles, du Conseil départemental du Val d'Oise et de huit communes fondatrices Val d'oisiennes : Arnouville, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Marly-la-Ville, Sarcelles et Villiers-le-Bel, ainsi que l'association Culture du Cœur Val d'Oise. Ce contrat a été prolongé d'un an par avenant.

En 2017/2018, un nouveau contrat est signé pour trois ans. Suite à la création de la CARPF et à la création d'une direction culture et patrimoine au sein de la direction générale adjointe services à la population, il s'ouvre alors à la Seine et Marne et accueille notamment Mitry-Mory mais également deux autres communes val d'oisiennes Ecouen, Louvres.

En 2018/2019, c'est au tour de trois villages de moins de 2000 habitants, Mauregard, Bonneuil-en-France, Compans, de rejoindre les communes signataires.

Le 1^{er} janvier 2019, le Conseil départemental du Val d'Oise, coordinateur historique du CLÉA, transfère le CLÉA à la CARPF au titre d'une de ses compétences facultatives : «Actions de diffusion et de médiation ayant un fort rayonnement sur le territoire intercommunal dans le domaine du spectacle vivant, de la création numérique, de l'éducation artistique et culturelle. » La direction culture et patrimoine assure désormais la coordination générale du dispositif, l'animation de ses instances, son suivi, et peut proposer un appui selon les besoins en terme d'ingénierie.

En 2019 /2020, la Direction Culture et Patrimoine de la CARPF, accompagne l'entrée des communes de Moussy-le -Vieux et du Thillay.

2.3 Le CLÉA : un dispositif qui s'inscrit dans les orientations culturelles de la direction culture et patrimoine de la CARPF

Du point de vue de la politique culturelle et patrimoniale, le territoire de la CARPF offre l'opportunité de reconsidérer les moyens à mettre en œuvre afin de soutenir un aménagement culturel équilibré. Pour répondre aux enjeux d'une intercommunalité très étendue, présentant des situations contrastées d'une commune à l'autre et des enjeux saillants en matière d'accès, de continuité et de mise en réseaux, la politique culturelle de la CARPF s'oriente vers le dessin d'un schéma culturel adapté prenant acte des configurations territoriales.

De ce point de vue, elle favorise une politique culturelle relevant d'une logique intégrée où **rayonnement, diffusion territoriale et aménagement culturel** marchent ensemble afin d'allier notoriété/attractivité et médiation/permanence artistique et culturelle. Cette logique permet de développer une politique culturelle territorialisée et susceptible à terme d'irriguer le territoire dans son entier.

Pour se faire, la CARPF s'appuie sur **les équipements intercommunaux** qu'elle gère, comme le musée Archéa ou le cinéma de l'Ysieux à Fosses et cinq médiathèques (Anna Langfus à Sarcelles, Erik Orsenna et Aimé Césaire à Villiers-le-Bel, Elsa Triolet à Garges-lès-Gonesse, intercommunale à Arnouville) ; et elle accompagne et structure **des réseaux d'acteurs** à l'échelle du territoire (réseau des médiathèques, des cinémas indépendants ou des acteurs du patrimoine) et soutient des projets culturels à fort rayonnement contribuant à l'aménagement culturel du territoire.

La politique « culture et patrimoine » de la CARPF s'organise autour de cinq axes thématiques :

- 1) Archéologie et patrimoine
- 2) Lecture publique et médiathèques
- 3) Image et cinéma
- 4) Territoire commun
- 5) Action culturelle et éducation artistique.

Le CLÉA, par son approche décloisonnée constitue un outil particulièrement opérant pour investir et relire ces champs thématiques de manière transversale, inventive et inédite. Il offre également un cadre propice pour favoriser les mises en réseaux (projets, équipes, équipements) et permet en outre d'accompagner les communes désireuses de développer des projets hors de leurs frontières et /ou en collaboration avec d'autres. Enfin en créant des projets accessibles à tous et tout au long de la vie, le CLÉA permet à la CARPF de renouveler ses modes de médiations culturelles et les adresses en direction des usagers-habitants.

3 Les cadres de l'appel à projets

Depuis 2013, la coordination du CLÉA par le Conseil départemental du Val-d'Oise a permis de poser un cadre de travail organisé qui borde **la résidence-mission, résidence artistique de co-création**. La résidence-mission se distingue d'une résidence de création car ici l'artiste est engagé dans un processus de co-création qui privilégie l'échange avec les publics, la prise en compte du contexte et du territoire.

Ce processus vise à faire percevoir et expérimenter la recherche et la pratique artistique à des publics non spécialistes. Pour l'artiste, le projet nécessite de « faire avec » et donne ainsi une grande place à la rencontre, l'immersion et le partage. Ce processus de co-création aboutira à la production d'un objet (édition, performance, spectacle, vidéo...) lié au geste artistique et à l'expérience vécue.

La résidence mission s'organise autour d'éléments structurants que sont **les principes fondateurs, les micro-territoires, les référents et les lieux culturels, les publics et une thématique**.

3.1 Les principes fondateurs

Le CLÉA Roissy Pays de France répond aux principes suivants :

- **Co-construit.** Il s'articule sur la base de cahiers des charges imaginés et discutés collectivement à l'échelle locale et invite à l'écriture et la mise en œuvre de projets co-construits avec les publics et les partenaires.
- **Contextuel.** Il prend le territoire comme matière première et support à la création ; il investit le territoire vécu et le renseigne (représentations, identités, usages).
- **Tout public.** Il s'adresse aux publics dits éloignés des arts et de la culture pour des raisons sociales ou géographiques. Il est ouvert aux enfants et adultes et peut se développer, en et/ou hors temps scolaires.
- **Pluridisciplinaire.** Il décloisonne les champs disciplinaires (architecture, arts visuels, nouveaux médias, cinéma, danse, écriture, musique, patrimoine, photographie, théâtre, cirque, performance...) et encourage les artistes à intervenir aux côtés de chercheurs dont les champs d'investigations recoupent les questions territoriales, urbaines et sociales.
- **Citoyen.** Il permet d'appréhender des questions de société au travers des actes et démarches artistiques susceptibles de favoriser l'imaginaire, la sensibilité et le regard critique, supports à la construction de l'individu et au renforcement de sa place dans la cité.

3.2 Les micro-territoires : l'échelle du CLÉA pour s'appropriier le grand territoire

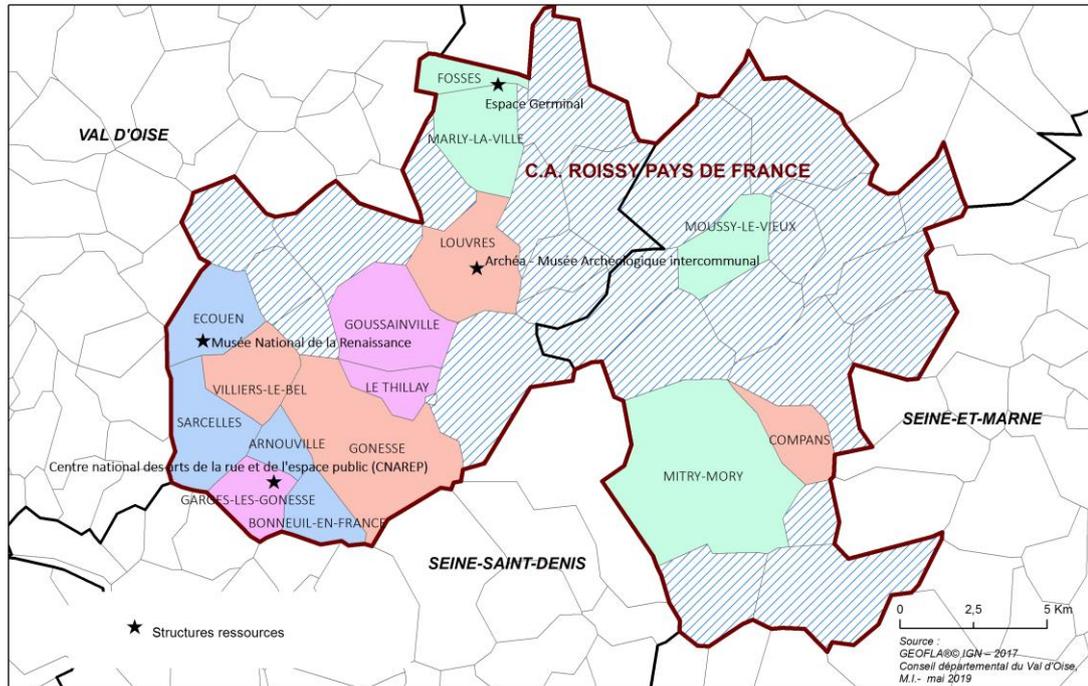
Le CLÉA Roissy Pays de France recompose sa géographie chaque année en créant des **micro-territoires**. Les **micro-territoires (regroupements de 2 à 4 communes)**, décident, sur la base d'un cahier des charges établi en commun, d'accueillir un artiste (individuel ou collectif) en **résidence-mission**. A chaque micro-territoire correspond une résidence. Cette année, **cinq résidences-missions sont proposées** :

- **Quatre d'entre elles se co-construisent à l'échelle d'un micro-territoire** (Cf carte micro-territoires) chaque résidence est associée à un équipement culturel ressource et un référent. Les quatre artistes (individuels ou collectifs) vont, chacun à leur manière, en une saison, donner corps à la thématique « Fouiller » et vont participer à créer des moments de vie de ce micro-territoire.

Les micro-territoires sont composés de communes urbaines plus structurées et de petites communes rurales moins outillées, ils invitent à de nouvelles circulations (connaissances, œuvres, publics, expériences), susceptibles d'aider les usagers-habitants à parcourir ce grand, voir très grand territoire, depuis de nouvelles géographies artistiques.

-Une cinquième résidence-mission, dite « transversale » s’imagine à l’échelle des quatre micro-territoires et réinscrit son projet dans le territoire de l’agglomération.

Contrat Local d'Education Artistique de Roissy-Pays-de-France Micro-Territoires 2019/2020



- Résidence -mission : « La Folie des quatre M » : Fosses, Marly, Mitry-Mory, Mousseux-le -vieux
 Lieu culturel partenaire : Espace Germinal

- Résidence-mission : « Images et mots pressés » : Sarcelles, Arnouville, Bonneuil-en-France, Ecoeu
 Lieu culturel partenaire : Musée national de la Renaissance – Château d’Ecoeu

- Résidence- mission : « Fouiller les origines » : Louvres, Compans, Gonesse, Villiers-le-bel
 Lieu culturel partenaire : Musée Archéa, musée d’archéologie en Pays de France

- Résidence- mission : « La vallée du Croutl » : Garges - lès- Gonesse, Le Thillay, Goussainville
 Lieu culturel partenaire : Centre national des Arts de la Rue et de l’Espace Public

- Résidence-mission transversale : « Rapport de fouilles réinterprété » : Agglomération Roissy -Pays -de -France
 Lieu culturel partenaire : Tous les lieux culturels partenaires du CLEA 2019 /2020

3.3 Les référents et les lieux culturels partenaires

Chaque micro-territoire s'appuie sur un **lieu culturel ressource et un référent** susceptibles d'accompagner et soutenir le projet de l'artiste (individuel ou collectif) en lui facilitant l'accès aux ressources locales et en inscrivant son projet dans un parcours artistique.

Le **référent** travaille à l'échelle du micro-territoire pour créer les conditions permettant la rencontre des publics et des artistes (individu ou collectif). Dans cette optique, il joue un rôle de médiation important, veille à l'appropriation collective de la proposition artistique, contribue à faire « culture commune » entre l'artiste et les groupes.

Chaque micro-territoire est relié à un **lieu culturel partenaire** sur lequel l'artiste (individuel ou collectif) devra s'appuyer. Ces lieux sont des portes d'entrées vers le territoire que l'artiste empruntera pour développer son projet, sa pratique, son imaginaire et dont la découverte partagée avec les publics renseignera et alimentera le processus de création artistique commun.

- **Le Musée ARCHÉA, Archéologie en Pays de France**, porté par la Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France au sein de la direction culture et patrimoine, multiplie ses actions pour valoriser les patrimoines du Pays de France. Par ailleurs, plusieurs projets conçus comme des pôles d'ARCHÉA, sont au cœur de projets de valorisation : le château médiéval d'Orville à Louvres, en phase d'aménagement, le projet de centre d'interprétation du patrimoine céramique à Fosses dans la vallée de l'Ysieux qui a obtenu en juillet 2018 le label patrimoine d'intérêt régional, et le pôle de conservation et de valorisation du patrimoine pensé sur le modèle des réserves visibles et visitables. Enfin, la mission Patrimoine s'est développée pour accompagner les communes dans la protection de leurs patrimoines et faire se rencontrer les acteurs locaux du patrimoine. En 2019, le musée se préparera à fêter son dixième anniversaire.

- **l'Espace Germinal**, structure associative basée à Fosses, est un lieu de diffusion, de résidence et de création dans le champ du spectacle vivant. Cette structure est également fortement impliquée dans les réseaux que sont Cirqu'Evolution et Escales Danse.

-**CNAREP**, le Centre National des Arts de la Rue et de l'espace public situé à Garges-lès-Gonesse, implanté sur la communauté d'agglomération et plus largement sur l'ensemble de l'Île-de-France et dirigé par la compagnie Oposito travaille sur les domaines d'expression des arts de la rue (musique, danse, arts plastiques, cirque, théâtre, marionnettes...). La compagnie coordonne le Festival les Rencontres d'Ici et d'Ailleurs et a travaillé en 2018 à la création des PRIMOS en partenariat avec la CARPF, préalables au festival à travers la programmation de 5 spectacles dans 7 villes de l'agglomération.

- **Château d'Ecouen, le Musée national de la Renaissance** édifice remarquable édifié à partir de 1538 par Anne de Montmorency, connétable de France (chef des armées) met en dialogue son architecture et son décor avec ses collections d'arts décoratifs. Élément de patrimoine majeur, et souvent peu connu par les habitants du territoire, il œuvre au développement d'actions culturelles co-construites avec les partenaires locaux comme c'est le cas dans le cadre du CLEA. En 2019 le musée accueille l'exposition Etienne Delaune (1518 -1583), connu pour ses gravures.

Les artistes du CLEA pourront également s'appuyer sur **les médiathèques intercommunales** : (Anna Langfus à Sarcelles, Erik Orsenna et Aimé Césaire à Villiers-le-Bel, Elsa Triolet à Garges-lès-Gonesse, intercommunale à Arnouville et animation d'un réseau de 29 bibliothèques municipales) comme espaces possibles à investir.

3.4 Les publics

Le CLÉA s'adresse à tous **les publics**, ils peuvent être issus de groupes existants ou formés pour l'occasion.

Les participants peuvent être des scolaires, des usagers de centres sociaux et maisons de quartier, de comités d'entreprises, des groupes d'adultes, apprentis ou en formation, des associations d'habitants mais également des usagers, qui à titre individuel, après rencontre avec l'artiste, souhaitent s'associer à la démarche de co-construction.

Les projets soutenus par le CLÉA s'adressent à tous et plus spécifiquement aux publics jeunes et à leur entourage. Le CLÉA est un dispositif visant à aller vers, à proposer de nouvelles adresses artistiques et culturelles dans des lieux non dédiés, en direction, notamment, des publics éloignés de l'offre culturelle et artistique qui ne côtoient pas d'artistes ni d'œuvres pour des raisons sociales, familiales ou géographiques. Les groupes constituant un micro-territoire peuvent ainsi présenter des caractéristiques très différentes (adultes, enfants, associations.), le CLÉA mixe et décroïssonne ainsi les catégories socialement construites et les tranches d'âges. Cette hétérogénéité est une richesse qui pourra nourrir la démarche artistique et produire des rencontres inédites.

3.5 La thématique : Fouiller

Chaque année **une thématique** est choisie en rapport avec les usages du territoire, depuis la pratique habitante. Cette année la thématique est **Fouiller**.

Cette thématique fait référence de prime abord, aux fouilles préventives obligatoires dont on fait l'objet près de neuf cent sites de grands projets d'aménagements du territoire (francilienne, contournement de l'aéroport, éco-quartiers ...). Ces fouilles ont entraîné la découverte de près de cinquante mille objets : Os, morceaux de verre, terres cuites, noyaux et graines, tous renseignent sur les occupations humaines anciennes et les multiples manières dont l'homme s'est approprié les ressources de la plaine et des vallées. L'ensemble de ces traces matérielles constitue une partie des collections du Musée ARCHEA, qui par un travail d'inventaire, d'édition et d'exposition valorise ces connaissances et les diffuse.

Néanmoins la thématique ne se limite pas au champ archéologique sur lequel elle prend racine et peut s'aborder de manière plus large :

« Fouiller de fonds en combles le territoire, de l'espace public à la bibliothèque, mais par où commencer ? Peut-être explorer en creux, graver dans le marbre, bois ou carton pour donner du relief. Pour cela il faut déplacer tout ce qui obstrue l'imaginaire. Est-ce pour autant une question de logistique ? On peut aussi exhumer le passé, découvrir les origines, déterrer les vestiges. La bêche du paysan, le pied de la bête, le pinceau de l'archéologue, autant d'outils, de savoirs et d'intuitions pour fouiller la terre des hommes. Tout doit être inspecté : Sacs et poches sont vidés avant de passer les portiques de sécurité. Et puis on peut douter, tâtonner, farfouiller, se tromper, fureter, se laisser guider. Et enfin, interroger l'ordre des choses, des gestes et des lieux, révéler des dimensions cachées, oubliées ou perdues, approcher les fondements illicites et inconscients de Roissy Pays de France qui ne se lie pas spontanément et qui invite, cette année, à une recherche « fouillée » minutieuse et soignée. »

Le projet artistique proposé devra s'approprier cette thématique et lui donner sens.

4 Présentation des 5 résidences-missions

Le candidat répond à 1 de ces 5 résidences (une seule candidature possible).

Ces 5 résidences-missions ont été imaginé par chaque micro-territoire (intentions, disciplines attendues, publics pressentis).

Pour construire leurs intentions, les micro-territoires s'appuient sur les différents services, les lieux culturels partenaires, les acteurs locaux, associatifs et socio-culturels, ils cherchent une articulation pertinente entre le dispositif d'éducation artistique, culturelle et citoyenne, les publics repérés, la thématique choisie, pour porter un appel à candidature commun en cohérence avec les réalités de terrain, les moyens disponibles ainsi que les enseignements des précédents CLÉA.

Les titres des projets proposés par les micro-territoires sont indicatifs, ils permettent de donner une orientation, les candidats sont libres de proposer un titre de leurs choix. Se référer à la carte des micro-territoires pour spatialiser ces résidences-missions.

4.1 Résidence-mission : « Fouiller les origines »

Référent :

Melaine Lefeuvre, responsable du pôle Publics et Médiation au musée Archéa, Archéologie en Pays de France

mlefeuvre@roissypaysdefrance.fr / 01 34 09 01 10

Composition du micro-territoire :

- Compans (Seine-et-Marne) : 792 hab.
- Gonesse (Val-d'Oise) : 26 336 hab.
- Louvres (Val-d'Oise) : 10 364 hab.
- Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) : 27 247 hab.

Structure culturelle partenaire : ARCHÉA, musée d'archéologie en Pays de France

Intentions :

Le territoire de ces quatre communes, comme celui de l'agglomération est le lieu de nombreuses fouilles archéologiques qui mettent en évidence les vestiges du passé local devenus des collections du musée ARCHÉA. Un passé en apparence relativement homogène, fait d'activités agricoles jusqu'au 19^e siècle. Pourtant, ces traces montrent aussi une constante évolution et une grande ouverture sur le monde grâce à des échanges nourris avec les villes voisines et jusqu'aux régions plus lointaines, à l'opposé d'une vie repliée sur elle-même. ARCHÉA s'intéresse tout autant à l'actualité du territoire et de ses habitants, souhaite aussi aller à l'encontre des clichés du présent, comme du passé. Vu de l'extérieur, ces territoires sont fracturés, avec de forts contrastes entre milieux urbains parfois aux difficultés économiques et milieux ruraux en apparence plus paisibles et plus stables. Ces représentations sont aussi présentes chez les habitants du territoire avec les stéréotypes des résidents des petites villes portés sur les grandes cités et ceux des urbains sur les ruraux. Dans la réalité, il s'agit de territoires qui sont tous en constante évolution, avec une population aux origines très diverses et qui reste très mobile.

La résidence s'attachera à mettre en valeur la vie de ses habitants. L'idée serait de se pencher sur le destin des individus, le moyen de montrer leur complexité, à rebours des clichés habituels sur la banlieue parisienne mais aussi pour aller à l'encontre des préjugés que les différentes communes pourront avoir les unes sur les autres. Chaque participant sera ainsi invité à « fouiller » dans sa mémoire, proche ou lointaine, en faisant

un passage dans son grenier ou dans ses archives si nécessaire (et quand cela est possible). Sans rester focalisé sur le passé, chacun pourra participer au contraire à la construction d'une nouvelle image du territoire.

Disciplines attendues :

Aucune discipline artistique n'est privilégiée, la résidence pourra aussi bien avoir trait aux arts plastiques, au spectacle vivant, à l'écriture, la vidéo, aux arts numériques.

Plusieurs outils et ressources seront mis à disposition des artistes :

- ARCHÉA mettra à disposition les ressources du musée d'archéologie, par sa documentation et ses espaces mais aussi pour en faire un lieu de présentation possible de la résidence.
- Les communes de Gonesse et Villiers-le-Bel possèdent sur leur territoire une micro-folie, intégrant chacune un fablab et un musée numérique, opérationnels pendant la période de la résidence et qui pourra être mis à disposition des groupes des autres communes.
- Des studios d'enregistrement sont également utilisables à Villiers-le-Bel.
- Les saisons culturelles des communes sont aussi des appuis possibles.
- Les médiathèques intercommunales à Villiers-le-Bel sont aussi des espaces et ressources disponibles.
- La mission « territoire commun » de l'agglomération dispose de ressources sur la mémoire du territoire qui seront à disposition des artistes.

Le public pressenti :

Chaque ville, idéalement, constituera un groupe intergénérationnel, réunissant des enfants ou adolescents et des adultes, personnes âgées ou non. Cela permettra d'enrichir les échanges à la fois au sein du groupe hétérogène, mais aussi les échanges entre groupes. Chaque groupe sera constitué spécialement pour l'occasion de la résidence. Les artistes contribueront à la constitution du groupe en participant à des rencontres de sensibilisation en amont.

Chaque commune est particulièrement motivée pour créer des moments de rencontres entre elles : on peut imaginer des moments de rencontres entre les groupes, des visites guidées de villes réciproques, des interviews d'habitants.

4.2 Résidence-mission : « La Folie des quatre M »

Référentes :

Antonella Jacob, Directrice de l'Espace Germinal à Fosses et Sandrine Prunier, chargée de programmation à l'Atalante, espace culturel et festif de Mitry-Mory

ajacob@roissypaysdefrance.fr / 06 80 01 43 91

sprunier@mitry-mory.net / 01 60 54 44 80

Composition du micro-territoire :

- Fosses (Val-d'Oise) : 9 566 hab.
- Marly-la-ville (Val-d'Oise) : 5 696 hab.
- Mitry-Mory (Seine-et-Marne) : 19 850 hab.
- Moussy-le-Vieux (Seine-et-Marne) : 1 268 hab.

De 300 à 20 000 habitants, ce micro-territoire regroupe des communes rurales et urbaines, deux dans le Val-d'Oise et trois en Seine-et-Marne. C'est un territoire dont la densité est moins importante que d'autres mais très étendu. A titre d'exemple, la distance entre Fosses / Marly la Ville et Mitry-Mory est de 26 km, avec un

temps de parcours variable selon les jours et les heures de circulation. Compte tenu des distances, des conditions de déplacement inhérentes au territoire et de l'ambition du projet, il est préférable que le candidat soit autonome et puisse se déplacer facilement dans un rayon géographique cohérent avec le territoire.

Structure culturelle partenaire : L'espace Germinal

Intentions :

La thématique « Fouiller » offre de multiples interprétations, le candidat est libre de proposer la ou les siennes.

Les disciplines : Le champ de l'image (photographie etc.) et de l'image animée (vidéo, cinéma etc.) est privilégié. En effet deux communes de ce micro - territoire sont dotées d'un cinéma : l'Ysieux à Fosses et Le Concorde à Mitry-Mory.

Les publics pressentis : Le public scolaire est pressenti : en l'occurrence de la grande section de maternelle au lycée. Toutefois, l'opportunité de travailler avec un public spécifique (personnes en situation de handicap, seniors, maison de retraite, IME) sera étudié, si l'artiste en exprime l'envie et détient l'expérience nécessaire.

Les communes de ce micro-territoire sont particulièrement motivées, pour organiser des temps communs afin de favoriser l'interconnaissance entre les groupes des communes et l'artiste (individuel ou collectif). Après consolidation des groupes, il s'agira de favoriser leur circulation à l'intérieur du micro-territoire, en s'appuyant sur des lieux culturels ressources.

4.3 Résidence-mission : « La Vallée du Croult »

Référente:

Mana Glissant , Chargée des projets culturels transversaux - Direction de l'Action Culturelle Garges-lès-Gonesse
glissantm@villedegarges.com / 06 48 66 47 63

Composition du micro-territoire :

- Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise) : 42 600 hab.
- Goussainville (Val-d'Oise) : 30 950 hab.
- Le Thillay (Val-d'Oise) : 4 427 hab.

Les communes du micro-territoire sont proches géographiquement mais très différentes en termes de typologie et de densité de population. Malgré leur proximité géographique, leurs liaisons en transports en communs sont limitées. Cet aspect implique que l'équipe artistique retenue soit autonome dans ses déplacements et dispose d'un véhicule.

Structure culturelle partenaire : Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public – CNAREP à Garges-lès-Gonesse

Intentions :

Le micro-territoire souhaite développer un projet artistique s'appuyant sur la thématique générale « Fouiller », qui interroge la notion de mémoire et de traces depuis l'angle privilégié de l'espace public.

Le nom du micro-territoire a été choisi en référence à la rivière qui traverse les trois communes qui le compose. Ce cours d'eau, partiellement couvert, invite plus largement à « fouiller » les dimensions visibles, autant qu'invisibles et ensevelies du territoire : identités, mémoires, traces.

Le candidat proposera un projet qui explore, révèle et fouille l'espace public depuis la création artistique, voire en propose sa reconquête, sa réappropriation sensible au travers d'installations plastiques et co-construites. Il

s'agira de rendre apparentes des dimensions cachées, construire des traits d'union, ou pointillés insoupçonnés qui permettent de révéler des lieux de ce micro-territoire.

Le micro-territoire souhaite développer cette démarche partenariale : en associant son partenaire transversal, le CNAREP, et inclure des temps d'échanges et de pratiques artistiques communs aux groupes des 3 communes. Ces temps seront constitutifs à la proposition artistique du candidat.

Disciplines : Arts en espace public, arts plastiques et visuels

Publics pressentis :

Un groupe par commune. Adolescents / adultes : collège, lycée, associations etc...

4.4 Résidence-mission : « Images et mots pressés »

Référente :

Virginie Dilanian, Directrice de l'Action culturelle de la ville de Sarcelles

v.dilanian@sarcelles.fr / 0134382049

Composition du Micro-territoire :

- Arnouville (Val-d'Oise) : 14 350 hab.
- Bonneuil-en-France (Val-d'Oise) : 1 034 hab.
- Ecoeu (Val-d'Oise) : 7 196 hab.
- Sarcelles (Val-d'Oise) : 57 410 hab.

Partenaire culturel : Musée national de la Renaissance - Château d'Ecoeu

Intentions :

Le micro-territoire souhaite travailler avec un auteur et un plasticien maîtrisant l'art de la Gravure et l'art de le transmettre, pour explorer les trésors matériels et immatériels de notre territoire. Creuser l'histoire de ce territoire et de ses habitants pour mettre à découvert ce qui peut être enfoui, caché, méconnu et laisser des traces de cette exploration: écriture de textes, production de gravures, d'images...

Pour mener à bien ce projet, les ressources du territoire seront mobilisées : fouilles archéologiques menées, inventaire et constitution de collections du Musée national de la Renaissance, fonds documentaires des bibliothèques et de la Maison du patrimoine.

Les communes de ce territoire sont à l'initiative de plusieurs événements en lien avec cette thématique pendant la saison 2019-2020 : une exposition consacrée à l'Art de la Gravure à la Renaissance au Musée d'Ecoeu, la 19e édition de la Biennale internationale de la Gravure à Sarcelles, des fouilles archéologiques prévues à Arnouville. Ce sont autant d'opportunités à saisir pour mettre en œuvre ce projet artistique.

Cette résidence-mission doit donner lieu à la publication d'un livre d'images et de textes produits au cours de cette résidence.

Disciplines : littérature, gravure, édition, illustration

Publics pressentis :

Arnouville: Enfants accueillis en Centre de loisirs et lecteurs de la bibliothèque intercommunale. Actions du CLEA à prévoir sur le temps des vacances scolaires de Noël 2019 ou de printemps 2020.

Bonneuil-en-France: Élèves de l'école élémentaire. Actions du CLEA à prévoir sur le temps scolaire.

Ecouen: Familles fréquentant la bibliothèque municipale et enfants (à partir de 8 ans) issus des accueils de loisirs. Actions du CLEA à prévoir le mercredi pendant l'année scolaire et/ou pendant les vacances scolaires.

Sarcelles : Adultes accueillis par la Maison des Jeunes et de la Culture, dans le cadre des activités de cette association, public à associer avec les lecteurs de la médiathèque intercommunale Anna Langfus. Actions du CLEA à prévoir pendant les vacances scolaires d'hiver 2020.

4.5 Résidence-mission transversale : « Rapport de fouilles ré-interprété »

Référente :

Amélie Boché, Chargée de mission action culturelle et éducation artistique, direction culture et patrimoine, CARPF

aboche@roissypaysdefrance.fr / 06 34 50 17 67

Le territoire : L'ensemble des micro-territoires du CLÉA

Structures partenaires : L'ensemble des structures culturelles impliquées dans le CLEA 2019/2020.

Intentions :

Cette résidence-mission documentera la collection de territoire produite par les artistes du CLEA 2019 /2020, depuis la thématique « Fouiller ». L'équipe artistique retenue devra « Fouiller » les 4 micro-territoires pour produire, à partir d'un travail d'observation et de rencontres, un objet qui « représente » ses projets, et en offre des réinterprétations. Le regard porté s'attachera également à renseigner les processus de co-construction ayant été développés par les équipes artistiques des micro-territoires.

« Rapport de fouilles ré-interprété » inventorie, répertorie, met en scène, en images et en récit, les projets du CLÉA 2019 / 2020 au travers de points de vues et de partis pris artistiques propres. Cette résidence propose de détourner, un document réglementaire et scientifique issu du champ archéologique et de le transposer dans un champ artistique et fictionnel. Jouant sur les frontières de l'art et de la science, ce projet invite à la constitution d'un « vrai/faux » rapport de fouilles dont les formes et les contenus sont à inventer.

Enfin, les artistes de cette résidence, contribuent de par leur positionnement transversal à donner une vue d'ensemble des projets du CLÉA 2019 /2020 mais également à construire un point de vue spécifique sur le CLÉA Roissy Pays de France, aidant ainsi à produire de nouvelles formes de représentations de ce territoire vécu, rendues visibles à tous, lors de la « Sortie de résidence du CLÉA » au musée Archéa.

Disciplines attendues : approche artistique pluridisciplinaire ; possibilité d'associer un champ scientifique

Publics pressentis :

L'ensemble des publics du CLEA 2019 / 2020

5 Le déroulé de la résidence-mission

La résidence-mission se déroule sur 6 mois, entre septembre 2019 à juin 2020 et est composée de 3 phases : L'immersion, l'action artistique, la production. Les équipes artistiques doivent s'assurer d'une disponibilité importante sur cette période.

5.1 La phase 1 : L'immersion (minimum 1 mois)

La phase de rencontre fait partie intégrante du projet artistique. Sa méthodologie est proposée par l'artiste (individu ou collectif), elle devra intégrer toutes les opportunités de rencontres, provoquées ou imprévues et sortir des chemins balisés pour favoriser une réelle exploration. Cette phase intègre 3 temps qui ne se substituent pas au temps de l'immersion mais aident et soutiennent l'infusion artistique et structure la démarche d'interconnaissance entre l'artistes et les acteurs en présence (référénts micro-territoires, référénts des groupes participants, lieux culturels partenaires et intercommunalité).

- **La réunion de lancement du CLÉA, Jeudi 5 septembre 2019**, qui invite les micro-territoires (leurs coordinateurs locaux et les artistes) à se rencontrer autour de leurs projets. La CARPF en accompagne la mise en œuvre et l'animation. Il s'agit de découvrir les projets et de fabriquer une approche partagée de la thématique et des territoires.
- **Une réunion de lancement par micro-territoire**, animé par le référént du micro-territoire qui réunit l'artiste et les partenaires du projet. C'est un temps de partage et de formalisation des intentions, des calendriers et des étapes de mise en œuvre de la co-construction.
- **La journée du CLÉA, Mardi 5 novembre 2019**, Les artistes du CLEA invitent les référénts des micro-territoires et les référénts des groupes pour une sensibilisation/formation afin de les rendre plus facilement médiateurs de l'action artistique.

5.2 La phase 2 : L'action artistique (4 mois environ - janvier 2020 et mars 2020)

La phase 2 s'ouvre par la visite du lieu culturel partenaire, elle doit offrir un repère pour les participants et constituer un support de connaissance alimentant le processus artistique.

- **La visite de l'équipement culturel partenaire**
Dans une optique de parcours artistique, l'ensemble des groupes bénéficie d'une visite de l'équipement culturel auquel leur micro-territoire est rattaché. C'est le point de départ **d'un parcours du spectateur** ;
- **Ateliers artistiques**
C'est la période de réalisation de l'action artistique. L'artiste (individu ou collectif) engage avec chaque groupe un travail de co-construction à partir de la thématique. (5 à 7 ateliers par groupe).

5.3 La phase 3 : La production (1 mois environ)

A l'issue de chaque résidence-mission, l'artiste (individu ou collectif) produit un « objet » afin de documenter l'expérience partagée et de laisser une trace. Imaginée comme une édition d'artiste, cette production originale peut revêtir tout format (imprimé, objet, vidéo, son...), elle participe au fil du temps à une collection de formes représentant le territoire vécu, en somme **une collection de territoire**.

6 Un déroulé à construire avec les publics

Les groupes sont identifiés en amont par le micro-territoire. Entre **3 et 5 groupes d'une quinzaine de personnes ou classes participent à chaque résidence-mission**. Chaque groupe participant est accompagné par un encadrant. L'artiste, le coordinateur du micro-territoire et les référents des groupes trouvent ensemble des compromis quant à la manière d'associer les groupes, en fonction des types de publics et aux emplois du temps (horaires et fréquences des interventions). L'analyse par l'artiste des groupes participants fait partie de sa démarche.

L'élaboration de la proposition de l'artiste (individuel ou collectif) s'appuiera sur les caractéristiques des publics énoncées par chaque micro-territoire. La proposition artistique pourra évoluer, en fonction des besoins du projet et de la rencontre des publics lors de de la phase d'immersion. L'objectif étant d'associer au mieux les participants identifiés au processus créatif.

6.1 Construire une relation fondée sur la compréhension et l'expérience d'un processus créatif

Le CLÉA constitue un cadre privilégié de rencontre entre des publics, des artistes, des professionnels, des lieux. Ce qui relie l'ensemble des participants est un engagement dans une aventure artistique commune qui permet à des non spécialistes, d'expérimenter et comprendre ce qu'est un processus créatif (recherche, inspiration, concept, démarche, orientations, matérialisation, technique, résultat) et de recourir à des d'outils supports à l'expression (récit, imagination, hasard, trouvailles, collecte...) qui ouvrent d'autres rapports à la représentation, au réel, à la vie.

Par la pratique, l'artiste, proposera un cadre d'intervention susceptible de créer un échange avec les publics autour de ses compétences propres (savoirs professionnels, acquis, innés), ses appétences (intérêt pour une approche, obsession, une technique, un sujet) ou ses expériences (parcours, connaissances). Ses échanges permettront aux publics de réinterroger leurs propres ressources en matière d'expression, de liberté de création et d'alimenter le processus de co-construction.

La prise en compte des publics et des ressources locales, de toutes natures confondues, (lieux culturels, matériaux, effets d'opportunités) nourrira le projet, la démarche, l'imaginaire de l'artiste et des publics.

L'artiste, de par son rôle, créera les conditions aidant les publics à expérimenter et comprendre ce qu'est un processus de création dans un esprit de co-construction. Cette posture est le point d'entrée de la mise en relation entre artiste/publics et garantie le socle d'une expérience artistique partagée et vécue depuis le processus et la rencontre. Les référents des micro-territoires, les coordinateurs locaux et la coordination générale, travailleront également dans ce sens pour soutenir les artistes, faciliter cette approche et vivront eux aussi de l'intérieur le processus de création.

6.2 Médiation et production : une articulation à trouver

Le projet artistique proposera une articulation entre des **temps de médiation** menant à une production finale présentée lors d'un temps inaugural « **la sortie de résidence du CLÉA** » en juin 2020 au musée Archéa.

-Les temps de médiation

De la phase d'immersion à la phase de production, l'artiste développera des outils, situations, protocoles pour transmettre, rendre tangible sa démarche, ouvrir l'imaginaire, faciliter l'acquisition de connaissance, de repères mais également d'émotions vecteur de médiations sensibles et engageant ainsi les publics à se saisir du processus à l'œuvre. Selon les besoins et les opportunités, des temps de présentation du travail en train de se faire pourront être imaginés. Il s'agira de points d'étapes, permettant de montrer, tester, prendre du recul sur ce

qui est entrain de se vivre et de se créer. Ils permettent de discuter, de réorienter, de présenter l'inachevé, d'évaluer collectivement les prolongements à donner. C'est un moment de croisement et/ou de critique.

- **La sortie de résidence du CLÉA au musée Archéa**

La sortie de résidence du CLEA intègre l'ensemble des participants et des artistes ayant participé au CLÉA 2019-2020. Elle permet de valoriser le travail accompli et de réinscrire la démarche dans **un espace-temps commun et de garder trace**. L'ensemble des « objets » produits seront propriété matérielle de la Communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France.

7 Moyens de mise en œuvre

7.1 Le comité de pilotage

Il est constitué par les partenaires institutionnels du CLÉA (Ministère de la Culture DRAC, Education nationale, Conseil départemental du Val-d'Oise, CARPF), les élus à la culture des villes signataires, les Directeurs et responsables de la culture et leurs équipes, les référents des micro-territoires et représentants des lieux culturels partenaires.

Le comité de pilotage se réunit à deux reprises : d'abord dans le cadre du lancement de l'appel à projet ; puis lors d'une réunion bilan pour l'évaluer.

Durant la durée du contrat, d'autres réunions techniques sont organisées : Celles organisées par la coordination générale de la CARPF qui permet de faire le point sur l'avancée de chacun des projets et de produire des retours d'expériences croisées avec les référents des micro-territoires ; celles organisées par les référents des micro-territoires en fonction des besoins internes à leur projet. Les artistes étant associés selon les sujets.

7.2 Moyens financiers et matériels

Le budget attribué pour chaque résidence-mission est de **18 000 € TTC**, versés en deux fois.

Pour faciliter la mise en œuvre des projets du CLÉA, les partenaires mettent à disposition des artistes un certain nombre de moyens (mise à disposition de salles, de moyens techniques et matériels, de collaborations de services).

Les modalités de ces apports seront à préciser en fonction des actions artistiques co-construites avec les partenaires et des ressources locales notamment lors de la phase d'immersion afin de créer un cadre de travail commun sécurisant la démarche de co-construction.

8 Modalités de candidature

Les éléments à fournir pour **Jeudi 20 Juin 2019, 14 heures** délai de rigueur :

Par envoi électronique aux adresses suivantes :

aboche@roissypaysdefrance.fr

1. **Une note d'intention** présentant les orientations artistiques du projet proposé en lien avec les intentions mentionnées par le micro-territoire choisi, prenant en compte les particularités du territoire, la/les structure(s) référente(s) dédiée(s) à la résidence-mission pour laquelle le collectif d'artistes candidate.

Le candidat développe sa vision de la thématique en écho à sa pratique et son regard sur le territoire. Il expose le choix du micro-territoire ou de la résidence transversale en l'argumentant, il présente également la méthodologie envisagée pour les deux premières

phases de la résidence-mission et fait une proposition pour « l'objet » final. Ce dernier n'est pas engageant et peut évoluer au contact du terrain. La faisabilité du projet présenté doit être anticipée.

Important : le format de la présentation est libre, il peut inclure du texte, de l'image fixe ou animée etc.

2. **Le bilan de trois projets réalisés**, décrivant notamment l'inscription territoriale des projets artistiques, le rapport aux publics, la prise en compte de la transmission. Format libre.
3. **Un cv et un dossier de références complet** - à fournir pour chacun des membres de l'équipe en cas de collectif, compagnie et/ou d'équipe pluridisciplinaire
4. **Le budget prévisionnel**

Le comité de sélection est constitué par les Ministères de la culture (DRAC Ile-de-France) et de l'Education Nationale (DAAC du Rectorat de Versailles), du Département du Val-d'Oise (Direction de l'action culturelle) et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (direction culture et patrimoine) et les référents des micro-territoires et représentants des communes qui les composent. Chaque micro-territoire présélectionne deux artistes ou équipes artistiques selon les **critères suivants** :

- Propositions artistiques et nature du projet au regard des intentions des micro-territoires,
- Adéquation entre le profil, l'expérience de l'artiste (individuel ou collectif) et l'objectif de co-construction de l'action artistique,
- Prise en compte de l'inscription territoriale de l'action artistique,
- Prise en compte des publics associés au projet,
- Prise en compte de l'enjeu de transmission lié à la création artistique auprès des professionnels (participants du micro-territoire, référents de groupes...)

Le comité de sélection auditionne les deux artistes ou équipes artistiques présélectionnées pour chaque micro-territoire aux dates précisées ci-dessous.

9 Calendrier

Lundi 1er juillet 2019 : Annonce des candidats retenus pour la résidence « La Folie des quatre M »

Mardi 2 juillet 2019 : Audition des candidats de la résidence « La Folie des quatre M », cette audition se tiendra à l'Atalante à Mitry-Mory

Jedi 4 juillet 2019 : Annonce des candidats retenus pour les résidences « Fouiller les origines », « La vallée du Croult », « Images et mots pressés », « Rapport de fouille réinterprétés »

Vendredi 5 juillet 2019 : Audition des candidats retenus pour les résidences « Fouiller les origines », « La vallée du Croult », « Images et mots pressés », « Rapport de fouilles réinterprétés » (lieu précisé ultérieurement).

Jedi 5 septembre 2019 : Réunion de lancement dans chaque micro-territoire.

Mardi 5 novembre 2019 : Journée du CLÉA : temps collectif

10 Cadre juridique

Une convention sera signée entre les parties prenantes avant le début de la résidence-mission.